

Travaux de la Chambre

• (1510)

Il m'incombe en tant que députée de faire remarquer que le député devrait intervenir pour retirer ce qu'il a dit sans équivoque et s'excuser d'avoir ainsi insulté toutes les femmes, car ce n'est pas seulement une insulte dirigée contre moi.

Je suis certaine, monsieur le Président, qu'en analysant l'ensemble de vos décisions vous allez vouloir tenir compte du fait qu'il ne s'agit pas d'un incident isolé ni d'une insulte unique dirigée contre une députée. Il a été réprimandé à ce propos à maintes reprises dans le passé. J'espère que cette fois-ci il aura le courage de prendre la parole pour s'excuser.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, après l'échange qu'il y a eu à la Chambre, y compris une partie du débat, j'ai dit en retournant à ma place: «Quel casse-pieds!» Je ne pense pas que ce soit antiparlementaire.

Mais, si la députée estime que ce l'est, je veux bien retirer ce que j'ai dit et m'excuser.

M. le Président: La Chambre a entendu le député de Burlington. Je crois comprendre que le leader du gouvernement à la Chambre veut que j'écoute les bandes. D'accord; je ferai ensuite rapport à la Chambre. Il est inutile d'argumenter davantage.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT**LES SUPPOSÉS PROPOS DU MINISTRE DES TRANSPORTS
AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, pendant la période des questions orales, le ministre des Transports a dit que je vivais à Montréal depuis 1988. Je vis à Montréal depuis 1966. Peut-être que pour lui je ne suis pas Québécois «pure laine», mais laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que je suis Québécois «au coton».

[Traduction]

Ce n'est pas seulement une question de privilège en mon nom. Je parle au nom des nombreux Québécois qui ne sont pas nés dans cette province.

Ce ministre laisse entendre qu'on ne peut être Québécois si on n'est pas né au Québec, donc qu'on ne peut être Canadien si on n'est pas né au Canada. C'est méprisable.

M. le Président: Il y a eu ici un échange au cours duquel les deux députés ont exprimé leur point de vue avec force. Le député de LaSalle—Émard peut très bien avoir une plainte à formuler, mais je trouve très difficile de juger qu'il s'agit d'une question de privilège.

Le leader du gouvernement à la Chambre.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**LE PROJET DE LOI C-29**

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme j'en avais donné préavis hier, j'avais l'intention de proposer aujourd'hui que le débat de la motion n° 4 inscrite au nom du leader du gouvernement à la Chambre ne soit plus ajourné.

Je me suis entretenu avec le président du Conseil du Trésor qui m'a dit que certaines discussions étaient en cours. Il y a eu également des discussions et des consultations entre les leaders parlementaires et moi. Dans ces conditions, je pense qu'il serait préférable de poursuivre le débat sur le projet de loi C-29 à l'étape de la deuxième lecture.

M. le Président: Les députés me permettront peut-être de les interrompre très brièvement. Étant donné ce qui s'est produit immédiatement après la période des questions, j'ai jugé que cela devait passer en priorité.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M. Ahmed Mohamed Al-Anesi, ministre des Communications de la République du Yémen.

Des voix: Bravo!

Je donne la parole au député de Cap-Breton—Richmond—Est.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**LE PROJET DE LOI C-29**

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, je voudrais simplement confirmer ce que le leader du gouvernement à la Chambre vient de dire, à savoir qu'il y a eu des discussions entre moi-même et les représentants de son cabinet, de même qu'avec des députés du Nouveau Parti démocratique. Nous espérons et croyons comprendre que tous poursuivent les discus-